

RELEVÉ DE DÉCISIONS
Comité Directeur du 1^{er} octobre 2011 – LYON

Le Comité Directeur de la FFSbf & D.A. lors de la séance du samedi 1^{er} octobre 2011 après en avoir délibéré

Infos :

- Suivi du budget au 31 août 2011.
- Le dossier compétitions 2011/2012 est en ligne sur le site fédéral.
- Bilan financier du Championnat de France Elite
- Bilan du Championnat d'Europe Assaut à Gênes
- Bilan sur le Championnat du Monde Jeunes
- Bilan sur le Championnat du Monde Adulte
-

DECIDE

- ◆ le compte-rendu de la réunion du comité directeur du 23 juin 2011 est adopté à l'unanimité des présents.
- ◆ Suite à la suppression de la ristourne de 1 € sur les licences aux clubs, une partie de la somme (10 000 € supplémentaire) sera affectée aux contrats d'objectifs des ligues.
- ◆ Un rappel est fait concernant la convention de secteur : 1900 € sont affectés aux secteurs signataires de la convention de coordination des secteurs, répartis ainsi : 700 € pour les frais inhérents au DTS, ainsi que 400 € pour chaque RSJ, RSC, RSA. Cette somme sera versée à la ligue chargée de la comptabilité de la coordination sur présentation de justificatifs, et seulement aux secteurs qui ont signé la convention. Un courrier sera adressé aux coordinateurs de secteur pour les informer des modalités.
- ◆ Les secteurs encore non signataires de cette convention percevront l'aide initiale de 700 € prévue pour le DTS.
- ◆ L'Assemblée Générale Fédérale 2012 aura lieu à Toulouse le 23 juin 2012 et sera suivie par des assises fédérales le 24 juin.
- ◆ La commission SAVATE FORME se réunira le 29 octobre 2011. Tout absent à cette réunion sera rayé de la liste des membres.
- ◆ Christian AÏT représentera la Fédération à la rencontre nationale SAVATE FORME du 21 avril 2012 à Boulogne sur Mer.

Direction Technique Nationale

- Nomination de : Richard Le Fric : DTD de la Corrèze.

Fonctionnement des commissions nationales

- A l'issue de chaque réunion de commission nationale, un projet de compte-rendu est réalisé dans les meilleurs délais et envoyé aux membres de la commission, par le responsable de la commission, pour validation.
- Tout compte-rendu de commission est un projet et doit être libellé comme tel : projet de compte-rendu à valider au comité directeur du
- Après validation par les membres de la commission, ce projet de compte-rendu est envoyé au siège fédéral à la personne salariée chargée de cette commission, qui, après mise en forme et dès réception, l'adresse aux membres du comité directeur.
- Après validation par le comité directeur, le compte-rendu est renvoyé aux membres de la commission nationale, aux membres du comité directeur, et mis en ligne pour diffusion connaissance générale avec la mention : compte-rendu validé à la réunion du comité directeur du.....

- Rappel : les commissions nationales ne sont pas décisionnelles en matière financière. Elles ne peuvent que proposer.

Est rappelé aussi que ce n'est pas le responsable d'une commission qui convoque une salariée cadre pour participer à une réunion de sa commission. Une demande d'autorisation au Président représentant la Fédération en tant qu'employeur doit lui être adressée dans des délais permettant de mettre en place la décision.

◆ Sièges fédéral

Suite à la communication faite à l'Assemblée Générale de vendre le Siège Fédéral, pour acquérir de nouveaux locaux, toutes les structures visitées n'ont pu satisfaire l'ensemble des Elus ayant participé aux visites des lieux.

La recherche continue.

Le Président



Jean-Paul COUTELIER

La Secrétaire Générale



Yolande JABERG